

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

OBJET :

ADOPTION DU PLAN  
D'ACTIONS DU  
PROGRAMME  
TRANSFRONTALIER  
PACT'AIR

N° CS2017-64

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 28  
Pouvoirs : 2

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE  
Bureau de l'Organisation Administrative

- 3 NOV. 2017

ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt  
heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est  
réuni à Archamps à la Communauté de communes du  
Genevois sous la présidence de  
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 octobre 2017

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents : 28

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis  
MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe  
BOUVIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOTZ –  
M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI – M.  
Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude  
MANILLIER – M. Jean NEURY - M. Claude BARBIER – M.  
Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Antoine  
VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-Pierre  
MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M.  
Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard  
BOCCARD – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant de  
Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-François OBEZ,  
suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Marie-  
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick  
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD, donne pouvoir à M.  
Gilbert ALLARD

**Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –  
M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – Mme  
Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie  
CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Yves  
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Marin  
GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT –  
M. Louis FAVRE

**ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS DU PROGRAMME  
TRANSFRONTALIER PACT'AIR**

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique qui ignore les frontières. Les acteurs du Grand Genève se sont saisis de cet enjeu depuis plusieurs années. Ainsi, à la suite du projet "G<sup>2</sup>AME - Grand Genève Air Modèle Emissions" qui a permis l'élaboration d'un outil novateur pour évaluer la qualité de l'air de toute la région transfrontalière, le partenariat se poursuit dans le cadre d'Interreg V France-Suisse (2014-2020) à travers le projet PACT'Air "Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air dans le Grand Genève". Le Pôle métropolitain du Genevois est chef de file de l'opération INTERREG aux côtés du Canton de Genève, côté suisse. L'ensemble des membres français et suisses du GLCT Grand Genève est associé dans le projet. La République française est également très fortement impliquée.

Se déroulant sur la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019, PACT'Air prévoit notamment d'établir un plan d'actions coordonnées à l'échelle franco-valdo-genevoise pour diminuer les rejets de polluants dans l'atmosphère, et ainsi améliorer l'air respiré par les habitants du Grand Genève.

**I. Une situation de qualité de l'air contrastée**

Si la qualité de l'air en 2016 a été meilleure que l'année précédente et confirme la tendance très nette d'amélioration à long terme, trois polluants restent préoccupants au regard de la réglementation européenne : les particules (PM10), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et l'ozone (O<sub>3</sub>). En effet, cette amélioration n'est pas encore suffisante pour s'affranchir des épisodes de pollution atmosphérique, tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes en a connu durant l'hiver 2016-2017 (en particulier du 30 novembre 2016 au 4 janvier 2017), d'une ampleur géographique et d'une durée inédites, particulièrement dans la vallée de l'Arve.

**II. Un plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air**

Avec presque 1 million d'habitants sur le Grand Genève, l'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire important, tout autant qu'une attente forte des populations. Ce constat est largement partagé entre partenaires français et suisses. Les actions des uns ayant des répercussions sur la qualité de l'air respiré par les autres, il est par conséquent indispensable d'adopter une vision partagée, des outils communs puis une gestion coordonnée de la qualité de l'air à l'échelle de l'espace franco-suisse du Grand Genève.

Des mesures sur le long terme sont nécessaires afin de diminuer la pollution de l'air et réduire son impact sur la santé de manière durable. Parallèlement, des actions temporaires d'urgence doivent être prises en cas de pics de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des plus vulnérables.

A l'issue d'un méticuleux processus associant les spécialistes suisses et français, un plan d'actions comportant 14 actions, décliné en 33 sous-actions est proposé. Son élaboration a fait l'objet d'un important travail d'harmonisation des actions engagées ou prévues dans les programmes suisses et français, et de proposition de nouvelles actions, avec le souci constant de répondre aux principes suivants :

- des actions transfrontalières : il peut s'agir soit d'actions communes (exemple : harmonisation des dispositifs de gestion et déclenchement des procédures d'alerte), soit d'actions reprenant des dispositifs en vigueur de l'un ou de l'autre côté de la frontière (exemple : le dispositif français des vignettes Crit'Air décliné à Genève ; ou inversement la mesure genevoise de contrôle des installations des appareils de chauffage transposée côté français) ;

- des actions en cas de pics de pollution (exemple : gratuité des transports) et des actions pérennes (exemple : urbanisme, mobilité, chantiers...) ;
- des actions volontaires (exemple : plans de déplacement entreprises, promotion du renouvellement des flottes de véhicules, actions de communication) et des actions réglementaires à venir (exemple : circulation différenciée, émissions des cheminées en cas de pic) ;
- des actions sectorielles qui s'attaquent à toutes les sources de pollution et portent donc sur les champs des transports / mobilité, du résidentiel, des activités économiques :
  - o pour les transports et la mobilité, les actions proposées visent à favoriser les solutions alternatives à l'autosolisme : en expérimentant des voies dédiées au covoiturage aux douanes, en promouvant les initiatives en matière de plans de déplacements des employeurs suisses, en mobilisant les autorités organisatrices des mobilités (AOM), en tendant vers une zone de circulation différenciée qui passe par le déploiement des vignettes Crit'Air en Suisse ;
  - o pour le résidentiel, les actions présentées permettent d'agir sur le mode de vivre (lutter contre le chauffage d'appoint au bois, le brûlage à l'air libre) et le mode de faire (urbanisme, norme de qualité de l'air) ;
  - o pour le secteur économique, les actions concernent les chantiers (BTP), ou permettent d'appréhender le site de l'aéroport ;
- des actions qui concernent et entraînent tous les acteurs, qu'ils s'agissent des autorités publiques, des collectivités locales, des citoyens, du monde économique et agricole.

Le plan d'actions, annexé au présent projet de délibération, se veut à la fois ambitieux, réaliste, cohérent et équilibré, pouvant à la fois inspirer et/ou relayer les travaux actuels du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve concernant deux EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français. Deux actions sont particulièrement emblématiques de la démarche : l'adoption du système français Crit'Air par les autorités genevoises, et inversement, l'expérimentation en France d'une surveillance ambitieuse des installations de chauffage individuel répliquant l'organisation genevoise.

Ce plan d'actions sera soumis à la validation d'une part, du Comité Régional Franco-Genevois et d'autre part, de l'Assemblée du GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le plan d'actions PACT'Air, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer formellement le plan d'actions avec l'ensemble des partenaires associés français et suisses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie, le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **30 OCT. 2017**

Publié ou notifié le **30 OCT. 2017**

Le Président,  
Jean DENAIS

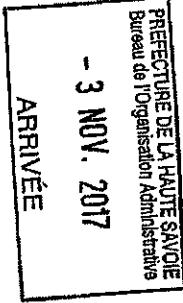




Le plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le Grand-Genève comporte 14 actions déclinées en 33 sous-actions.

## 1. Mesures pérennes

Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier <sup>1</sup>	Pilote proposé de l'action	Cible	Point fort
1. Concevoir un urbanisme respectueux de la qualité de l'air	Mise à disposition d'un support méthodologique pour la prise en compte de l'impact sur la qualité de l'air des projets d'urbanisme (F : projets, plans et programmes ; CH : PDQ, PLQ, modifications de zones),  information et sensibilisation	Action 1.1: Etablir et fournir les cartes stratégiques air permettant de visualiser les enjeux qualité de l'air liés à l'urbanisation.  Action 1.2 : Diffuser une liste des bonnes pratiques en matière d'urbanisme issues de guides existants FR et CH.	2019	ATMO  DREAL	Administrations et collectivités	Réduire l'exposition des populations à long terme
2. Fluidifier les déplacements des modes de transports vertueux	Décliner des voies réservées au covoiturage pour le franchissement des douanes (covoiturage, GNV, électromobilité, hydrogène).  mesure incitative, information et sensibilisation	Action 2.1 : Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thonex-Vallard (2018) et étudier un avant-projet de voie réservée à la douane de Bardonnex. (Programme INTERREG V 2014-2020 Covoiturage Léman).  Action 2.2 : Etendre l'expérimentation aux autres points de congestion, lorsque la voirie le permet, en favorisant le covoiturage et en améliorant la desserte en transports publics transfrontaliers.	A partir de 2018	DDT 74 – DETA (DGT)	Particuliers	Meilleure emblématique et visible  Meilleure transfrontalière



18 septembre 2017

<sup>1</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.

Projet PACT'Air – Plan d'actions transfrontalier					
			A partir de 2018	Région AURA + DDT 74 - DETA (DGT + SABRA)	Secteur économique
3. Promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et l'éco-conduite auprès des entreprises et des collectivités publiques	Diffuser, échanger, comparer et mettre en place des bonnes pratiques auprès des entreprises et des collectivités (plans de mobilité, coworking, covoiturage, télétravail, éco-conduite, etc.).	Action 3.1 : Favoriser les échanges de bonnes pratiques afin de promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et actions innovantes.  Action 3.2 : Communiquer sur l'éco-conduite auprès des collectivités et fixer un objectif de formation.  Action 3.3 : Promouvoir l'éco-conduite dans les entreprises de transport professionnel (y compris poids lourds).			Implication du monde de l'entreprise. Echanges d'expériences transfrontaliers
4. Renouveler les flottes de véhicules par des véhicules peu émissifs	Information et sensibilisation	Action 4.1 : Concevoir un guide de recommandations destiné aux collectivités liées aux types d'utilisation des véhicules (cf. Canton de Genève)  Action 4.2 : Implanter un projet pilote hydrogène, dans le cadre du projet « Zero emission Valley » (1 station de recharge et 50 véhicules de flotte), sur le Grand Genève.	A partir de 2018	Région AURA + DDT 74 - DETA (SABRA + ?)	Projet d'innovation technologique

			2018 - 2019	DREAL - SABRA	Particuliers	
<b>5. Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage bois non performants</b> <i>mesure incitative, mesure coercitive, information et sensibilisation</i> Résidentiel	Améliorer le contrôle des installations de chauffage au bois en France	<p>Action 5.1 : Réaliser une étude juridique et organisationnelle pour la mise en place d'un recensement/contrôle de la conformité des installations.</p> <p>Action 5.2 : Réaliser des contrôles pédagogiques sur des installations volontaires françaises.</p> <p>Action 5.3 : Mener des actions de communication pour accompagner les changements de comportements (communication engageante).</p> <p>Action 5.4 : Conditionner les subventions (pour l'achat d'appareils de chauffage bois performants) à la réalisation de contrôles à posteriori d'appareils tirés au sort.</p> <p>Action 5.5 : Renforcer le dispositif de contrôle et de sensibilisation (sur le combustible bois) côté suisse.</p>			Fort levier de réduction sur les émissions	
<b>6. Réduire l'impact des chantiers</b> <i>Planification, information &amp; sensibilisation</i>	Harmoniser les bonnes pratiques en matière de gestion des chantiers.	<p>Action 6.1 : Proposer des pratiques CH / F harmonisées en matière de gestion et de suivi des chantiers (cf. Charte chantier d'Annemasse et la directive Air Chantier).</p> <p>Action 6.2 : Mettre en place des contrôles pédagogiques transfrontaliers.</p>	2017	SABRA- DREAL-ATMO	Secteur du BTP	Action emblematique avec un potentiel de réduction important
<b>7. Limiter les polluants en zone aéroportuaire</b> <i>planification</i>	Poursuite des mesures OPAir actuelles. Ne concerne pas le trafic aérien mais l'aéroport en tant que générateur de déplacements.	<p>Action 7.1 : Suivre la mise en œuvre du plan interne à l'aéroport : électromobilité pour la flotte sur le tarmac, biocarburant pour les avions, accès en transports en commun, etc.</p> <p>Action 7.2 : Evaluer et suivre les émissions induites par l'activité de l'aéroport.</p>	2018	SABRA - ATMO	Aéroport	Caractère transfrontalier Source importante d'émissions (NOX)

## 2. Mesures en cas de pic de pollution

Initiative de l'acteur	Description	Objectif	Échéance	Acteur	Dispositif d'actions
8. Circulation différenciée en cas de pic de pollution dans le Grand Genève (hors VD)	Mettre en place une circulation différenciée sur la base du macaron Crit'Air dans le Grand Genève (hors canton de Vaud).  <i>mesure coercitive, information et sensibilisation</i>	Action 8.1 - Réaliser une étude de préfiguration : zone d'application, type de véhicules, horaires d'application.  Action 8.2 – Décliner les macarons Crit'Air (F) dans le canton de Genève. Informer et communiquer sur le dispositif des macarons Crit'Air.	2018	DETA – DDT 01	Toutes
9. Inciter à se déplacer en transports en commun en cas de pic de pollution dans le Grand Genève	Proposer des titres de transport en commun à tarif réduit dans l'ensemble du Grand Genève (hors Canton de Vaud), en cas de pic de pollution, en étendant à toutes les AOM la mesure appliquée actuellement sur le périmètre Urireso (périmètre précis à définir).  <i>mesure incitative, information et sensibilisation</i>	Action 9.1 : Organiser la concertation entre les autorités organisatrices de la mobilité (+ GLCT transports publics et Région AURA) pour engager la mise en place des TC à tarif réduit en cas de pic.	2018 - 2019	Région AURA – DETA (DGTR)	Particuliers

<sup>1</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.

Projet PACT'Air – Plan d'actions transfrontalier					
			Expérimentation	Les Autorités	Dispositif d'actions
			2017 - 2018	DETA - DREAL - DDT 74 - DDT 01 - ARS	harmonisé
10. Harmoniser la gestion des pics de pollution à l'échelle du Grand Genève (hors VD)	Proposer une harmonisation de la gestion des pics de pollution sur bassin Lémanique/canton GE et élaborer un discours commun sur les enjeux sanitaires.	Action 10.1 : Déclenchement harmonisé des pics de pollution (seuil de déclenchement, mesures de réduction des émissions, recommandations sanitaires ...) (F + GE).			
11. Réduire les émissions de particules liées aux feux de confort	mesure coercitive, information & sensibilisation	Harmoniser et introduire des seuils d'interdiction des feux de confort en cas de pic.	Action 11.1 : Harmoniser les pratiques F / CH et introduire des seuils d'interdiction. Action 11.2 : Mener des actions de communication pour accompagner et modifier les comportements. (communication engageante).	SABRA - DREAL	Particuliers  Forte efficacité en cas de pic Action peu contraignante
12. Harmoniser les pratiques agricoles	mesure coercitive, information & sensibilisation	Harmoniser les pratiques F-CH en matière de brûlage et d'utilisation des machines agricoles en cas de pic.	Action 12.1 : Harmoniser les pratiques et les seuils d'interdiction des brûlages et inciter aux bonnes pratiques. Action 12.2 : Inciter à réduire l'utilisation des machines agricoles en cas de pic. Action 12.3 : Inciter aux technologies de broyage.	DDT74 - DDT 01 - SABRA	Secteur agricole  Implication du secteur agricole

### 3. Mesures d'accompagnement

Actions		Objectifs	Acteurs	Années
<b>13. Doter de manière pérenne le Grand Genève d'un outil commun d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air</b>	Faire évoluer l'outil G2AME et lui permettre d'offrir sur le long terme un suivi de l'efficacité du plan d'actions Pact'Air.	Action 13.1 : Prévoir l'actualisation de l'outil pour refléter les données statistiques harmonisées les plus récentes.  Action 13.2 : Développer un outil de prévision de la qualité de l'air à courte échéance (de j à j+1).  Action 13.3 : Garantir les conditions durables de financement, de maintenance et de mise à jour de l'outil.	ATMO AURA - SABRA	2017  2017  2018
<b>14. Actions de communication et sensibilisation à la qualité de l'air</b>	Mettre en place des actions de communication pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions Pact'Air, et plus largement, pour sensibiliser différents publics à la qualité de l'air.	Action 14.1 : Mettre en place une vidéo à destination des élus/techniciens du Grand Genève.  Action 14.2 : Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air au quotidien.  Action 14.3 : Déployer l'animation Exp'Air au sein des établissements scolaires du Grand Genève.	Pôle Métropolitain du Genevois français - SABRA  Particuliers  Scolaires	2017  2018  2018

<sup>1</sup> Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.